

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

22

AU PILORI

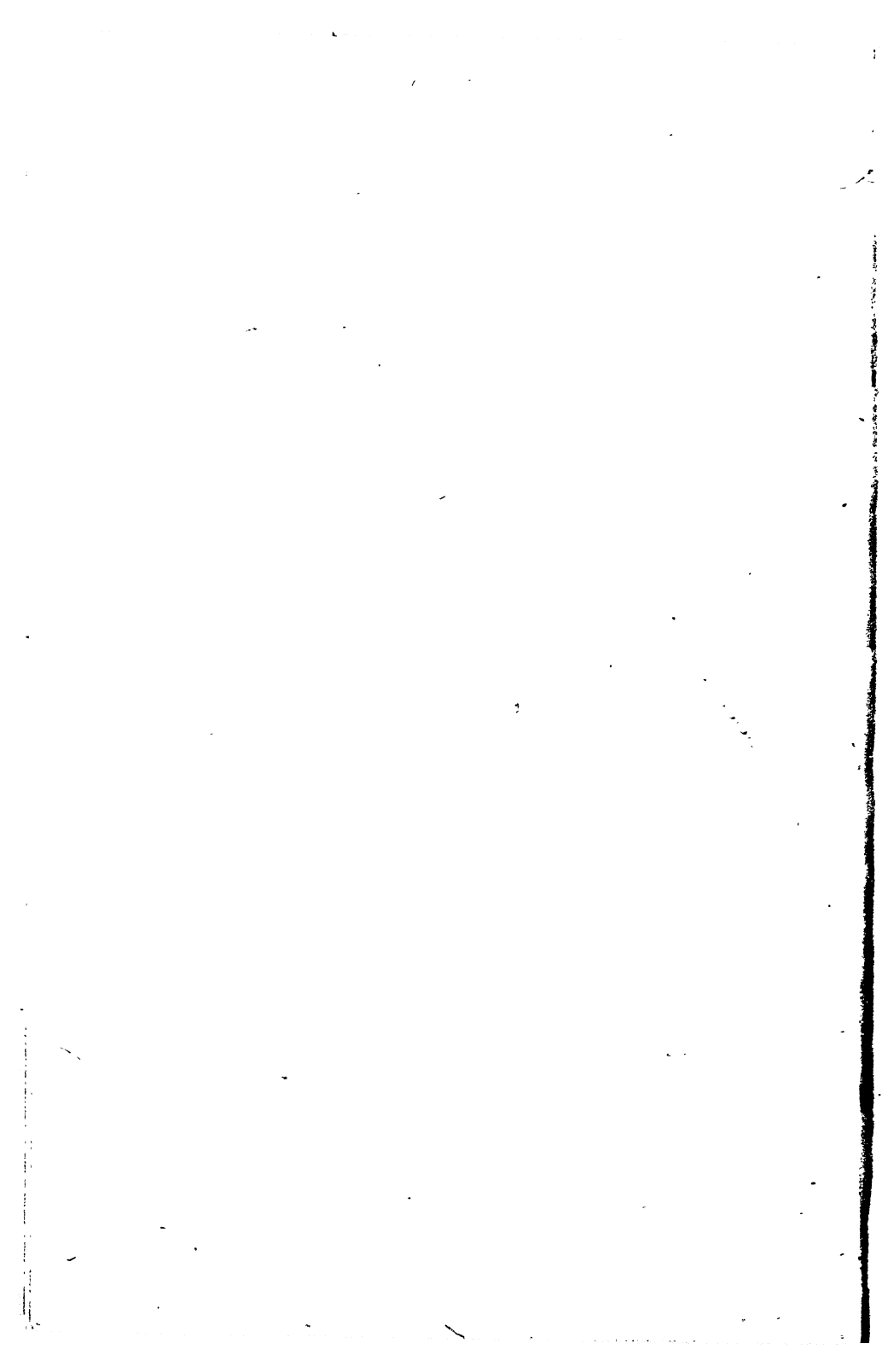
La Trahison des Chefs Conservateurs démontrée
par les Témoignages recueillis devant
le Comité du Nord-Ouest

§

(Extraits de *L'Événement*)

QUEBEC
IMPRIMERIE DE *L'ÉVÉNEMENT*

1874



AU PILORI

La trahison des chefs conservateurs démontrée par les témoignages recueillis devant le Comité du Nord-Ouest.

I

La question du Nord-Ouest est depuis plusieurs années la grosse question qui complique notre situation. Tous les bons esprits regrettent qu'elle ne soit pas réglée ; mais ils regrettent plus encore que l'imprudence et l'impéritie des chefs conservateurs l'aient fait naître. Les témoignages donnés devant le comité du Nord-Ouest, ont mis sous un jour complet, fait saillir à tous les yeux, les énormes fautes commises par ceux qu'on voudrait nous donner aujourd'hui comme de modèles de patriotisme et de sagesse. C'est sur eux, et sur eux seuls, que doit retomber la responsabilité des complications dont les suites se déroulent devant nous. Non-seulement l'annexion du Nord-Ouest a été faite sans nécessité et à des conditions onéreuses pour nous, mais encore elle a été opérée sans aucun ménagement pour les populations, avec le sans-gêne du despotisme le plus tranchant.

Le témoignage de Mgr. Taché fournit sur ce point les plus instructives révélations. Dès le début, il avait signalé à Sir Georges E. Cartier les difficultés de l'en-

treprise dans laquelle il s'engageait avec une audacieuse légèreté. Mais celui-ci le mit à la porte, ou à peu près. Nous citons le témoignage de l'Archevêque :

“Lorsqu'au retour à Ottawa des délégués envoyés par le gouvernement canadien en Angleterre, on apprit qu'un acte avait été passé par les trois branches de la législature canadienne pour le gouvernement provisoire du territoire, le mécontentement éclata avec une telle intensité sur différents points, que je crus bon de quitter le territoire et de me rendre au Canada pour informer les autorités de l'état des affaires et du mécontentement qui régnait. Je m'efforçai de démontrer qu'il s'en suivrait des troubles sérieux, mais en vain. Je reçus ici, en Canada, vers le commencement d'octobre 1869, une lettre du gouverneur du territoire, M. McTavish, dans laquelle il affirmait que le mécontentement ne faisait qu'augmenter et énumérait en même temps les faits qui en étaient la cause. Cette lettre fut communiquée au gouvernement canadien. Je la montrai à l'hon. M. Langevin, L'HON. SIR G. CARTIER M'AYANT ACCUEILLI DE MANIÈRE QUE JE NE POUVAIS PLUS CONFÉRER AVEC LUI SUR CE SUJET.”

“J'arrivai au Canada au milieu de juillet. Je ne me rappelle pas précisément le jour. Je me rendis de suite à Ottawa où j'eus l'honneur de rencontrer Sir Georges Cartier. Je lui fis part, glorieusement, de ce que je venais d'apprendre.”

de mes appréhensions, ET IL ME DIT QU'IL ÉTAIT A CESUJET BEAUCOUP MIEUX RENSEIGNÉ QUE JE POUVAIS L'ÊTRE ET QU'IL N'AVAIT PAS BESOIN D'AUTRES INFORMATIONS

“ Je me rendis subséquemment à Québec dans le cours du mois de septembre. Je m^e trouvai chez le lieutenant gouverneur en compagnie de l'archevêque de Québec. Son Honneur me posa alors quelques questions sur l'état du pays. Je lui fis les réponses que ma connaissance des faits me mettait en mesure de donner. Son Honneur me dit alors : “ Il est absolument nécessaire que le gouvernement soit informé de ces faits.” Je lui dis que telle était aussi mon opinion, que c'était même dans ce but que j'avais fait le voyage, *mais, q'on n'avait pas plus écouté mes craintes que mes opinions.* Alors Son Honneur le lieutenant Gouverneur me dit : “ Sir G. Cartier est ici ; il est absolument nécessaire que vous lui disiez cela.” Il fit alors mander Sir Georges Cartier et il me posa devant lui les mêmes questions, auxquelles je répondis de la même manière. ET JE REÇUS UNE RÉPONSE DE SIR GEORGES SEMBLABLE A CELLE QU'IL M'AVAIT DÉJÀ FAITE A OTTAWA.

“ Plus tard, j'ignore si c'est à la fin de septembre ou au commencement d'octobre, je reçus cette lettre de M. McTavish, le gouverneur, que j'ai produite, et certaines autres lettres privées que je n'ai pas en ma possession.

“ En présence de ces faits, je crus qu'il était de mon devoir, en dépit de la *réception peu agréable que j'avais eue*, de faire de nouveaux efforts pour faire connaître ces faits. *Comme je ne pouvais plus en conférer avec Sir Georges Cartier*, et que je ne connaissais pas d'autres membres du gouvernement que M. Langevin et M. Chapais, que je ne pus voir, je me rendis à Québec où se trouvait alors M. Langevin, espérant que j'obtiendrais plus de succès auprès de ce ministre qu'auprès de Sir George Cartier....

“ Je me rendis ensuite auprès de M. Chauveau et M. Ouimet, que je connaissais, et je leur communiquai les renseignements que j'avais en mains, et les priai, vu les hautes positions qu'ils occupaient, d'insister auprès du gouvernement pour lui faire comprendre la nécessité d'adopter quelques mesures. J'étais en compagnie de plusieurs amis à Montréal, avec lesquels je causais des dangers qui, je croyais, menaçaient la Rivière-Rouge. Après leur avoir communiqué la lettre de M. McTavish, le gouverneur du pays, l'un d'eux me dit : “ Il est absolument nécessaire que le gouvernement connaisse tous ces faits.” Oui, cela est certain, mais je ne puis faire plus que je n'ai fait. Si vous connaissez quelque autre méthode qui réussisse mieux à leur communiquer ces renseignements, je l'adopterai volontiers.

“ L'un d'eux me demanda permission de copier cette lettre dans le but de l'envoyer à Sir Georges Cartier à Ottawa. Je le lui donnai, il la copia, et il me dit deux jours plus tard qu'il avait reçu une réponse de Sir Georges Cartier ainsi conçue : “ *Nous savons tout et nous avons pris les mesures voulues à ce sujet.*” LE LENDEMAIN, LES JOURNAUX D'OTTAWA ANNONÇAIENT QU'UNE CERTAINE QUANTITÉ DE CARABINES ET DE MUNITIONS AVAIENT ÉTÉ ENVOYÉES A FORT GARRY, EN MÊME TEMPS QUE M. McDOUGALL.”

Nous espérons qu'après avoir lu ces citations, le *Canadien* ne s'écriera plus :

“ Ah ! si nous avions dans le cabinet des hommes comme Sir Georges E. Cartier, nous pourrions compter sur leur patriotisme et leur *dévouement* ! ”

Joli dévouement que celui qui consiste à dire aux gens de la position de Mgr. Taché et du Gouverneur McTavish qui

viennent vous avertir que la population française est inquiète, mécontente, prête à se soulever : *Nous savons tout et nous AVONS PRIS LES MESURES VOULUES !* Magnifique dévouement que celui qui consistait à répondre aux remontrances des Métis par l'envoi de carabines et de munitions pour en avoir raison par la force !

Si les chefs conservateurs l'avaient voulu ; s'ils avaient déployé dans toute cette affaire la plus ordinaire prudence et les égards que l'on doit à une population ; s'ils avaient prêté l'oreille aux informations et s'ils n'avaient pas prétendu en savoir plus long que des gens aussi bien placés pour tout connaître que Mgr. Taché et le gouverneur McTavish, aujourd'hui Riel ne serait pas en exil et Lépine au banc des accusés.

Nous venons de voir les chefs conservateurs insolents, lorsqu'ils espèrent tout régler par la force et dompter les Métis comme, hélas ! ils nous avaient domptés. Il faut les voir maintenant devant le danger, rampants et suppliants. Le *Canadien* les a sans doute surpris dans cette posture et c'est ce qui l'a fait s'écrier : *Nous connaissons la lâcheté de nos ministres bas-canadiens.*

Voici la lettre qu'écrivait le même Sir Geo. E. Cartier à Mgr. Taché au moment du retour de celui-ci de Rome :

Ottawa, 25 janvier 1870.

Monseigneur,

“ J'ai l'honneur de vous adresser ces quelques lignes qui doivent tomber sous les yeux de Votre Grandeur à votre arrivée à Portland. Je dois de suite témoigner

à Votre Grandeur combien mes collègues ainsi que moi-même sommes reconnaissants de l'empressement avec lequel Vous avez offert avec tant de bienveillance et de patriotisme vos INAPPRECIABLES SERVICES POUR AIDER LE GOUVERNEMENT DU CANADA A APaiser les troubles qui règnent à la Rivière Rouge, et de la promptitude avec laquelle vous avez voyagé pour revenir de ce côté de l'Atlantique dans le but de rencontrer les désirs du gouvernement.

“ *Nous nous flattons tous, Monseigneur, que le voyage ne vous a pas été trop pénible.* Je n'ai pas besoin de vous dire que nous vous attendons avec grande hâte à Ottawa, aussitôt après votre débarquement à Portland. Nous prions donc Votre Grandeur de vouloir bien, après avoir mis pied à terre, vous mettre en route directement pour la capitale. Si lors de votre arrivée à Portland, vous avez la bonté de me télégraphier le jour où probablement vous serez à Ottawa, nous vous en serons entièrement obligés. Comme de raison, aussitôt après votre arrivée ici, Votre Grandeur sera mise au courant de tout ce qui a eu lieu à la Rivière Rouge et où en sont les choses. En attendant le plaisir et l'honneur de vous revoir à Ottawa, veuillez bien me permettre Monseigneur, de me souscrire

de Votre Grandeur,

le très-humble et dévoué serviteur,

“(S. gné) GEO. ET. CARTIER.

Il faut avouer que, de la part d'un homme qui avait déclaré tout net à Mgr. Taché qu'il n'avait pas besoin de ses informations, le revirement était complet et l'apologie bien humble. Nous ne dirons qu'un mot à ce sujet, car il est inutile d'insister sur un acte d'humiliation si complet par lui-même : c'est que lorsqu'on doit finir par se traîner aux pieds des gens, on ne commence pas par les mettre à la porte.

On sait les résultats de la mission de Mgr. Taché au Nord-Ouest, et nous pouvons passer de suite à la question de l'amnistie. Après avoir pacifié le Nord-Ouest, Mgr. Taché demanda l'amnistie, l'amnistie que le ministère conservateur était tenu en honneur d'obtenir, puisqu'il était la cause des troubles, puisqu'après avoir repoussé les conseils de l'Archevêque, il avait sollicité son concours et lui avait confié le soin de rétablir l'ordre. M. Langevin va nous dire quelle réponse on lui fit :

“ Mes collègues, aussi bien que moi, nous lui répondions que nous ne pouvions pas intervenir comme gouvernement, parce que c'était une question impériale.

“ *Il ne fut pas dit que le gouvernement, ne pouvant intervenir comme gouvernement, ferait tout ce qu'il pourrait pour obtenir la considération favorable du gouvernement impérial....*

“ Je lui démontrai que dans une certaine partie ou dans certaines parties de la Puissance, l'opinion publique, sur cette question, était dans un sens, pendant qu'elle était dans un sens tout à fait contraire sur la même question dans d'autres parties du pays ; que partant, il devait voir la difficulté d'une action collective sur une pareille question, et que le temps seul pouvait, dans mon opinion, amener une solution, comme la chose était arrivée pour les troubles ou l'insurrection de 1837-38. Quelques années après ces troubles, une pétition du parlement de la province du Canada, avait obtenu une amnistie qu'il aurait été impossible d'obtenir un, deux ou trois ans immédiatement après les troubles.

En d'autres termes, M. Langevin le renvoyait pour l'amnistie à l'an 40.

“ C'est pourquoi je lui dis, au (Père Ritchot,) comme j'e l'avais dit à l'archevêque, que j'étais d'avis que Riel ne vint pas prendre son siège au parlement ou ne vint pas à Ottawa, parce qu'une telle démarche de sa part surexciterait certainement de nouveau la population.....

“ Je ne sais pas si quelques-uns de mes collègues ont fait quelque chose pour empêcher Riel de prendre son siège ; *tout ce que je sais, c'est que j'ai fait mon possible en ce sens.*”

Après ces citations écrasantes, nous croyons que nous avons le droit de dire aux journaux conservateurs : Sur la question du Nord-Ouest vous n'avez qu'une chose à faire : rougir et vous taire. Au public nous dirons : Si vous voulez connaître à fond la mauvaise foi, la médiocrité intellectuelle, l'incapacité politique, le cynisme des chefs conservateurs, lisez en entier les témoignages dont nous venons de donner quelques extraits.

II

La presse conservatrice redouble d'audace sur la question du Nord-Ouest, et elle tente par l'impudence de ses mensonges d'atténuer l'effet des révélations faites devant le comité de la Chambre et qui nous montrent ses chefs sous un si triste jour. L'audace des journaux conservateurs est telle, qu'à les entendre, on croirait vraiment que c'est la faute des libéraux si Lépine subit en ce moment son procès et si Riel a été mis hors la loi. C'est à croire qu'on s'imagine que le public a oublié que c'est à l'instigation de

Clarke, sous le ministère conservateur dont il était la créature, que Lépine a été arrêté et Riel poursuivi. Rappelons donc, d'après les témoignages recueillis devant le comité, ce qui s'est passé.

Schultz et Clarke ont été comme les mauvais génies de Manitoba. Ils n'ont rien épargné ni l'un ni l'autre pour perdre les Métis. Clarke, on le sait, a été déchaîné par Sir Georges E. Cartier sur Manitoba. Quant au Dr. Schultz, qui depuis le commencement avait déployé une activité et une énergie infernales contre nos compatriotes, il a été ensuite comblé des faveurs de notre gouvernement. Voici, par exemple, ce qu'écrivait à son sujet Mgr. Taché à Sir John le 20 janvier 1873 :

“ Lorsque vous étiez à votre bureau à Ottawa le 2 décembre 1871, je pris la liberté d'exprimer la crainte qu'éprouvaient quelques personnes que le Dr. Schultz ne fût nommé membre du conseil du Nord-Ouest. Votre réponse a été celle-ci : NE CRAIGNEZ RIEN, ARCHEVÊQUE, UNE TELLE CHOSE N'ARRIVERA JAMAIS SOUS MON GOUVERNEMENT.”

C'était quelques mois après avoir demandé en grâce à Mgr. Taché, par l'entremise du Gouverneur Archibald, de faire élire Sir Georges E. Cartier à Provencher à la place de Riel, qu'on jetait ainsi la nomination de Schultz à la face des Métis français comme le plus sanglant des outrages. Que pouvaient valoir désormais à leurs yeux les promesses de Sir John et de M. Langevin, lorsqu'ils voyaient violer la promesse si

solennellement faite par Sir John au sujet de la nomination de Schultz : *Ne craignez rien, Archevêque, une telle chose n'arrivera jamais sous mon gouvernement.*

Cette violation constante de leurs engagements les plus solennels, n'empêchait pas les ministres conservateurs d'offrir à Mgr. Taché, chaque fois qu'ils avaient besoin de lui, leurs promesses comme de l'argent comptant. Mais le prélat refusa de se laisser payer plus longtemps de cette fausse monnaie. Il avait affaire cependant à des roués qui ne désespéraient pas de le prendre de nouveau dans leurs pièges. C'est en vain, par exemple, que le 16 août 1873 il écrivit à M. Langevin, après avoir appris de la bouche de Sir John, qu'au lieu de l'amnistie complète si souvent promise, on n'accorderait amnistie qu'à ceux qui n'avaient pas trempé dans l'affaire Scott, ces paroles remplies d'un sanglant mépris :

“ Si la chose est telle qu'on me l'a dite, il ne peut pas y avoir de *duperie* plus formelle. Si les choses tournent ainsi, j'aurai été joué d'une manière indigne. On ne s'est donc servi de moi que pour tromper et attendre le moment OU UNE VENGEANCE POURRAIT S'EXERCER PLUS FACILEMENT.

“ Sans parler du faux calcul que l'on fait à ce dernier point de vue, ma conduite, à moi, est bien clairement tracée. Je ne puis que mettre devant le public en général et les membres de la chambre en particulier le jeu dont j'ai été la victime et l'instrument. J'espère que je ne serai pas poussé à cette extrémité et que le gouvernement ne me mettra pas dans la nécessité de révéler au public tout ce que je sais sur la question de Manitoba.”

Les ministres firent semblant de ne pas entendre et comme ils voulaient à tout prix empêcher l'élection de Riel, ils revinrent à la charge. Du reste, on en était à un moment critique (Août 1873), c'est-à-dire au moment où le ministère conservateur trébuchait sous le coup de l'affaire du Pacifique et où un mot de Mgr. Taché en détachant quelques voix bascanadiennes pouvait le tuér. On mit tout en œuvre pour lui donner de nouvelles illusions, pour lui faire croire qu'on serait plus sincère que par le passé. Mgr. Taché resta incrédule.

Dans l'entrevue du 22 août, c'est en vain que Sir John et M. Langevin, qui avaient fait mander en toute hâte Mgr. Taché, insistèrent tous deux sur l'inopportunité de la candidature de Riel. Voici ce que raconte à ce sujet Mgr. Taché :

“ Je répondis que je n'interviendrais pas davantage, que j'avais été trop souvent trompé. Ils insistèrent ; et Sir John A. Macdonald déclara qu'il se rendrait en Angleterre après la session et qu'il obtiendrait l'amnistie. L'entretien fut long, et je dis finalement à Sir John que je ne voulais pas, et que je ne pouvais rien faire, à moins qu'il ne donnât une garantie écrite de ce qu'il disait. IL DIT QU'IL NE POUVAIT RIEN DONNER PAR ÉCRIT, et sortit ensuite.”

M. Langevin restait, et on va voir le peu de confiance que Mgr. Taché gardait dans la parole des ministres conservateurs. Nous laissons la parole à Mgr. Taché :

“Après son départ, M. Langevin me dit que je devais faire quelque chose dans les circonstances. Je lui dis que je ne le

pouvais, et qu'il était étonnant qu'on me refusait une assurance par écrit, si on était aussi certain d'obtenir l'amnistie ; que, de fait, j'étais fatigué de promesses si souvent réitérées, mais jamais accomplies. Il me dit ; “ Je ne vous l'ai jamais promise, mais aujourd'hui je vous en fait la promesse.” “ Vous pouvez promettre,” dis-je, “ comme ont fait vos collègues, mais vous pouvez ne pas réussir, vu qu'ils n'ont pas réussi à accomplir leur promesse. Je vous crois individuellement, mais je ne puis, dans cette affaire, avoir plus de confiance en vous qu'en vos autres collègues, car je crains que vous n'ayez pas plus de pouvoir qu'ils n'en ont eu.”

“ Il s'engagea alors lui-même et offrit d'engager tout le parti du Bas-Canada à résigner dans le cas où Sir John ne réussirait pas à obtenir l'amnistie ou ne travaillerait pas en sa faveur.

“ Je répondis simplement : “ Ce n'est pas votre résignation que je veux obtenir, c'est l'accomplissement de la promesse de l'amnistie.” Il insista encore, mais je lui déclarai que je ne pouvais faire rien de plus.”

Mais si, d'un côté, il fallait gagner Mgr. Taché, il fallait aussi se concilier les orangistes ; et, pour la réussite de ce double jeu, il fallait surtout empêcher à tout prix l'élection de Riel. Mgr. Taché ne consentant pas à lui conseiller de se retirer, on lâcha Clarke : Lépine fut arrêté et on se mit à traquer Riel.

Mgr. Taché jeta un cri de douleur et de protestation.

A l'Hon. M. Langevin,

Montréal, 19 septembre 1873.

Lépine en prison. Riel poursuivi. Vous connaissez mon devoir et sa position. Serai obligé de publier.

ARCHEVÊQUE TACHÉ.

Que répond M. Langevin ? Il commence par se défendre de ce

dont on ne l'accuse pas, c'est-à-dire d'être pour quelque chose dans l'affaire. Cette préoccupation le trahit.

“ Je n'ai pas besoin de vous dire que X n'agit pas du tout de concert avec nous ni en vue de nous, et que nous ne sommes pour rien dans cette affaire.”

“ Vous me dites qu'il peut se faire que vous soyez obligés de publier.... Ne pensez-vous pas qu'une intervention ne pourrait que compliquer les choses ? ”

La session approchait et le ministère se sentait menacé de toutes parts. Il se disait que seul peut-être Mgr. Taché pouvait le sauver. Il se décida à faire auprès de lui une tentative suprême. Le 19 octobre, c'est-à-dire quatre jours avant la réunion des Chambres et dix-sept jours avant la chute du ministère, on fit revenir en toute hâte Mgr. Taché à Ottawa. Que dit, qu'offre M. Langevin dans cette crise où il tremble de tous ses membres ? Nous laissons encore la parole à Mgr. Taché :

“ Il me dit qu'il était prêt à résigner si sa résignation était de quelque utilité ; mais, ajoute-t-il, je ne puis voir comment elle pourrait vous être utile. JE PENSE QUE VOUS FEREZ MIEUX DE LAISSER L'AFFAIRE ENTRE NOS MAINS. ”

Mgr. Taché la laissa en effet, sachant que promesses, engagements, serments, de la part de pareilles gens ne valaient pas même la corde pour les pendre. Il savait bien qu'il en serait du voyage en Angleterre et de la résignation de M. Langevin comme de tout le reste. L'artifice du voyage en Angleterre était trop grossier, l'amorce de la résignation trop faible, tout cela sautait

aux yeux et faisait lever les épaules à Mgr. Taché. Il n'avait, pour confondre les ministres conservateurs, qu'à leur dire : Pourquoi, si vous étiez sincères, avez-vous tant tardé ? Pourquoi Sir John ne faisait-il pas plutôt un voyage en Angleterre, si ce voyage devait tout décider ? Il préféra mépriser ces promesses arrachées par la peur de la mort, sans sincérité et sans dignité, et attendre que la Chambre eut fait justice des misérables qui avaient si souvent menti et si longtemps trompé.

III

Les témoignages recueillis devant le comité du Nord-Ouest montrent clairement que, du commencement à la fin, les Métis français ont été indignement trompés par les chefs conservateurs. On les a dupés et joués sans merci ni trêve. Sans doute Mgr. Taché s'en apercevait bien, mais il voulait espérer contre toute espérance et pousser la patience jusqu'à ses dernières limites. A la fin cependant, il s'est arraché le baillon de la bouche et il a montré que, s'il avait été optimiste, il n'avait pas été dupe.

On a vu avec quelle indignité Sir Georges E. Cartier avait au début traité le prélat, et comment ensuite il s'était humilié devant lui. Mais il ne s'humiliait alors que pour mieux le tromper par la suite. Mgr. Taché n'eut que trop d'occasions de s'en convaincre. Il laissa faire, attendit, feignit de ne pas voir, patienta, pardonna, lorsqu'enfin la mesure étant comble, il laissa éclater la

vérité dans la lettre suivante, véritable acte d'accusation, ou plutôt, arrêt sans appel :

S. G. Mgr. Taché à Sir G. Cartier.

St. Boniface, 6 mai 1871.

Sir G. E. Cartier,

Hon. et cher Monsieur,

“ Je ne vous ai pas écrit depuis longtemps, attendant toujours, dans l'espoir de le faire d'une manière agréable, sinon pour la forme, du moins pour le fond, des nouvelles à vous annoncer. Aujourd'hui je regrette d'avoir à prendre la plume pour dire des choses pénibles. La promesse d'amnistie avait été formelle et positive, et voilà qu'une année entière n'a pas suffi à l'exécution de cette promesse. Il y a là pour moi un fait inexplicable; j'allais dire inqualifiable, lorsque surtout la patience et la bonne foi ont été poussées aux dernières limites possibles de la part des pauvres Métis. Vous ne savez pas ce que nous avons enduré d'affronts, de privations et même de mauvais traitements. Au milieu de tout cela nous avons gardé le plus profond silence et nous nous sommes abstenus de faire connaître, même à nos amis, ce qui se passait ici pour ne pas créer des difficultés au gouvernement d'Ottawa. Nous avons contenu notre peuple, accepté bien des humiliations plutôt que d'embarrasser le gouvernement de Manitoba. Et que nous advient-il de tout cela sur le sujet dont il est ici question ?

“ Laissez-moi vous le dire en toute franchise, j'ai lu avec peine dans les débats du parlement que vous-même avez employé des expressions bien plus sévères que celles employées l'année dernière. De plus, vous attribuez aux tribunaux de Manitoba une juridiction que vous m'avez assuré leur être bien étrangère. ON TROUVE DANS VOS PAROLES TOUT CE QU'IL FAUT POUR EXCITER LES vilains QUE NOUS AVONS ICI, A TENTER DES POURSUITES QUI, INÉVI-

TABLEMENT, PEUVENT REPLONGER LE PAYS DANS DES DIFFICULTÉS DONT NOUS NE SOMMES PAS ENCORE SORTIS. *Pourquoi ne pas dire carrément et franchement que le passé, ce qui ne tombe pas sous la juridiction d'Ottawa, est encore moins du ressort de Manitoba créé par Ottawa? Comment les autorités ici peuvent-elles être investies d'un pouvoir que vous n'avez pas ?* ”

Ainsi, d'après Mgr. Taché, M. Cartier lui avait d'abord laissé croire que les tribunaux de Manitoba n'avaient pas juridiction pour juger Riel et ses amis. Que disons-nous ? il le lui avait dit formellement. Mais en Chambre son langage change, et le prélat n'hésite pas à lui dire que, dans les paroles qu'il y a prononcées, on trouve tout ce qu'il faut pour exciter les vilains à tenter des poursuites. Les paroles de Sir Georges devaient être entendues. Clarke, sa créature, les écoutait et devait en faire son profit. On vit plus tard les fruits de ces tristes discours. Mgr. Taché avait senti le danger qui ne devait éclater que plus tard.

“ Pour mon compte, je vous assure que je suis profondément affligé. Je n'ai épargné ni peines, ni fatigues, ni dépenses, ni humiliations pour rétablir l'ordre et la paix, et j'en suis à recevoir de mon peuple le reproche sanglant que je l'ai trompé indignement. Toutes les semaines les journaux d'Ontario, comme le *Witness*, de Montréal, traînent mon nom dans la boue ; les organes du gouvernement ont bien pris garde de ne me défendre que le plus superficiellement possible : de mon côté j'ai gardé le silence encore plus scrupuleusement pour ne point faire surgir de difficultés ; mais je dois avouer que si l'amnistie ne vient pas bien vite ; si, surtout le gouvernement de Manitoba

laisse faire quelques arrestations (comme il semble disposé à le faire,) alors je parlerai devant le public, je dirai ce que je sais ; ce qu'on m'a dit, — ce qu'on m'a écrit, car enfin c'est assez que nos ennemis me vilipendent ; je ne puis tolérer que mon peuple me soupçonne de l'avoir trahi Si nous devons être malheureux, nous le serons ensemble ; je puis souffrir avec ceux qui me sont confiés, si j'ai leur confiance ; avec leur mépris, je ne puis vivre, parce que je ne puis plus les servir.

“Après une cruelle maladie due aux souffrances et aux privations, Riel est rentré dans ses foyers depuis trois jours. Il est encore souffrant, malade et épuisé. Ses amis et même d'anciens adversaires politiques vont le voir en foule. Aussitôt que cette nouvelle sera connue des Ontariens, ils vont recommencer l'excitation.

“Vous payez (N. N.) et autres qui ont été les seuls véritables auteurs de nos troubles, qui ont tué trois citoyens de la Rivière-Rouge, *Parisien, Goulet et Farmer*, et VOUS TRAITEZ DE MEURTRIERS ceux qui, pour se protéger, ont eu le malheur de faire une victime, l'infortuné Scott.”

Ainsi, ce n'est pas M. Dorion qui a traité Riel et Lépine de MEURTRIERS, c'est M. Cartier. Nous avons sur ce point le témoignage décisif de Mgr. Taché, tandis que pour incriminer M. Dorion nous n'avons que des assertions contestables et péremptoirement niées par nous et par d'autres auditeurs. Il reste donc acquis que c'est M. Cartier et non M. Dorion qui a traité en pleine Chambre Riel de meurtrier. La presse conservatrice n'en ira pas moins répétant que c'est M. Dorion.

Ces vrais auteurs des troubles

que l'on payait, c'était d'abord Schultz à qui l'on donnait \$30,000 d'indemnité. Plus tard, à son tour, lorsqu'il aura jeté le masque et pris parti contre Riel, Clarke recevra de M. Langevin le titre de conseiller légal du Lieutenant-Gouverneur de Manitoba, ce qui lui apportera un traitement de \$1,000 par année en sus de ses appointements.

“Vous savez de connaissance certaine que deux soldats ont contribué à faire noyer le pauvre Goulet. Ces hommes sont dans les rangs, ils sont connus et rien, absolument rien, pour ce crime commis après le transfert ! La liste serait longue, si je voulais énumérer tout ce qui s'est fait de *repréhensible et d'impuni* depuis. Et voilà qu'en dépit de la promesse la plus formelle, on revient sur un des faits malheureux qui ont précédé le transfert et qu'on laisse dans l'oubli d'autres tout aussi regrettables. Pourquoi ainsi deux poids et deux mesures ? — Parce que les forcenés crient très-fort et que nous avons eu la discrétion de nous taire. Songez à l'excitation que nous aurions pu créer dans le Bas-Canada, si nous avions dit tout ce que nous savons, si nous avions fait connaître tout ce qui a été fait. Vous avez assez de crédit pour obtenir qu'on tienne sa promesse ; forcez ceux qui l'ont faite à la garder, et nous aurons la paix. Je comprends tout ce que mes paroles peuvent avoir de pénible pour vous ; mais, d'un autre côté, je sais qu'il vaut mieux prévenir les maux que d'avoir à les réparer.

“Excusez moi ; j'ai le cœur trop plein pour écrire convenablement. A dire vrai, je ne serai satisfait ou même *soulagé* que lorsque j'aurai écrit l'histoire du transfert du Nord-Ouest à la Puissance du Canada. \

“Comme l'amnistie me semble la clef de tout ce mystère, j'attends encore

pour savoir dans quelle note entonner mon chant.

“ Agréez l'hommage de mon respect et d'un dévouement qui, pour être sincère, n'en est pas moins complet.

“ Votre, etc., etc.,

“ (Signé,) ALRX,
“ Evêque de St. Boniface ”

M. Langevin prit en l'absence de Sir Georges E. Cartier la direction des affaires, et Mgr. Taché sentit bientôt qu'on n'avait fait que changer de traître. Il reprit alors la plume, et de même qu'il avait buriné l'arrêt de condamnation de Sir Georges, il burina l'arrêt de M. Langevin.

L'Archevêque Taché à l'Honorable H. L. Langevin, C. B.

“ St. Boniface, 27 janvier 1873

“ Hon. H. L. Langevin,

“ Ministre des Travaux-Publics.

“ Honorable et cher monsieur,

“ Quelque désagréable que soit l'habitude des récriminations, je me trouve de nouveau dans la pénible nécessité d'écrire sur des sujets qui ne peuvent causer aucun plaisir. Il me serait bien plus doux de dire des choses aimables ; néanmoins l'intérêt que je porte à mon pays me prive de cette satisfaction et m'impose le sacrifice d'être peut-être maussade.

“ Je joins à la présente la liste de ceux qui administrent, dans Manitoba, les différents départements qui relèvent directement du gouvernement de la Puissance. Tout le monde ne vous dira pas, mais tout le monde ici sent quelle injuste préférence constate ce tableau. *Quatre-vingts nominations ont été faites à Ottawa. Sur ce nombre, cinq seulement sont des Métis ; douze seulement portent des noms français. Le gouvernement d'Ottawa ne pouvait pas faire autrement, s'il avait entrepris de justifier les appréhensions qui*

ont provoqué les résistances de 1869. Vous comprenez assez que puisque le gouvernement attend son support, en grande partie, de la province de Québec, il devait davantage ménager les justes susceptibilités de la représentation française de cette province. Ici le mécontentement s'accroît tous les jours ; non-seulement il est général parmi la population française, mais la population anglaise ne se montre pas plus satisfaite.”

Sur 80 employés nommés par le gouvernement fédéral, il n'y avait que cinq Métis et douze portant des noms français. Voilà comment MM. Cartier et Langevin prenaient soin de nos nationaux ! Cela n'empêche pas que tous les jours on nous dit : Ah ! si M. Cartier était là, les Canadiens-français obtiendraient davantage. Fausseté que tout cela ; jamais les Canadiens-français n'ont moins obtenu que sous M. Cartier. Il ne les plaçait que lorsqu'il y était forcé et en tempétant. Combien, par exemple, en a-t-il placé sur le Grand-Tronc ? Il était aussi incapable de s'occuper des autres que de cesser un instant de s'admirer lui-même.

“ Puis, cette promesse d'amnistie qu'on prétend aujourd'hui n'avoir jamais faite, quel désagrément ne nous cause-t-elle pas ? Cette promesse a été faite non seulement aux délégués, mais à moi-même. On n'a pas le courage d'avouer ses actes dans la crainte de mécontenter Ontario. *Sir John A. MacDonal'd s'oublie jusqu'au point de faire chorus avec les plus violents. Qu'est-ce que le cabinet a gagné à cette politique de tergiversation ? Dans Ontario, le gouvernement, dit-on, est en minorité, et je crois que la majorité de Québec serait bien vite réduite, si l'on nous forçait à rendre publics tous les*

griefs dont nous avons à nous plaindre.
Pour mon compte et dans l'impossibilité où je suis de déguiser ma pensée, je vous ferai un aveu que je trouve bien regrettable.

Avant de lire ce qui va suivre, qu'on n'oublie pas qu'à cette époque il y avait déjà longtemps que le gouvernement d'Ontario dont M. McKenzie était membre, avait offert \$5,000 pour l'arrestation de Riel. Ce fait auquel on fait semblant d'attacher si grande importance, n'empêchait pas Mgr. Taché d'écrire ces paroles significatives :

" Il y a deux ans, un changement de ministère m'aurait paru un grand malheur pour la Puissance en général, pour Québec et Manitoba en particulier AUJOUR D'HUI JE SUIS A ME DEMANDER CE QU'ON AURAIT A Y PERDRE, ET SI AU CONTRAIRE, ON NE POURRAIT PAS Y GAGNER. JE SENS TOUTE LA PORTÉE DE CES DERNIERS MOTS, AUSSI JE NE LES PRONONCE QU'AVEC UNE PEINE EXTRÊME Dans Ontario, les conservateurs ont forcé les catholiques à se joindre aux grils ; il serait bien pénible que dans la Puissance, les catholiques fussent réduits à s'écrier : "*Salutem ex inimicis nostris*" Je suis étonné de constater le changement d'opinion à cet égard, parmi ceux au milieu desquels je vis, surtout depuis les élections. Les efforts de tous genres faits pour l'élection de Sir G. E. Cartier, nous avaient fait espérer quel ue chose de mieux.

" A Ottawa, on ne sait pas ce qui se passe ici et on nous gouverne pour faire plaisir aux fanatiques d'Ontario La pureté des motifs qui m'animent, me justifie à mes propres yeux de la liberté excessive que je prends. Puissent ces mêmes motifs me justifier aussi dans votre propre opinion.

" Agréez l'assurance de mon profond respect.

" Votre tout dévoué serviteur,
" (Signé) ALEXANDRE,
" Arch. de St. Boniface.

" NOTE. — Rien dans la réponse à cette lettre n'était de nature à modifier mes impressions.

" (Signé) ALEXANDRE,
" Arch. de St. Boniface."

Après la lecture de ces deux lettres vraiment écrasantes, écrites par un homme aussi connu pour ses opinions conservatrices que Mgr. Taché et qui n'hésitait pas à dire, qu'avant d'avoir vu de près la perversité des chefs conservateurs, un changement de ministère lui aurait paru un malheur, nous croyons avoir le droit de demander à nos adversaires d'inscrire en tête de leurs colonnes un avertissement ainsi conçu :

Considérant que nos chefs, Sir John A. Macdonald, Sir Georges E. Cartier et M. Langevin, ont fait preuve dans les affaires de Manitoba de la plus insigne mauvaise foi et de la plus cynique déloyauté, nous croyons devoir, par un sentiment de réserve que tout le monde comprendra, nous abstenir dorénavant de parler de la question du Nord-Ouest autrement qu'avec un mouvement profond de repentir pour leurs fautes et d'humiliation pour leurs infamies. Comme après tout ces événements appartiennent à l'histoire et qu'on n'en saurait effacer la trace, nous nous bornons à prier nos adversaires d'avoir pitié de nos chefs. Quant à nous, la honte qu'ils nous font éprouver, doit suffire à notre châtement et nous faire pardonner d'avoir été leurs aveugles partisans.

IV

Nous avons montré, à l'aide des preuves fournies par le rapport du comité du Nord-Ouest, que la conduite des ministres conservateurs à l'égard des Métis, avait été un tissu de fourberies. Jamais l'insolence et l'imprévoyance au début, et dans la suite la mauvaise foi et l'astuce, n'ont été poussées plus loin. Il nous reste à revenir sur certains points et à marquer encore davantage les traits de cette odieuse politique.

Le Ministère conservateur a commencé par dire à Mgr. Taché et au Gouverneur McTavish qui l'avertissaient des complications qu'allaient amener sa sottise imprévoyance et son orgueilleuse suffisance : Vous ne savez pas ce que vous dites. Ce refus de prêter l'oreille aux avis des personnes qui connaissaient le mieux le pays, arrachait au Gouverneur McTavish cette douloureuse confidence :

" Monseigneur, disait M. McTavish à l'Evêque Taché au moment où celui-ci allait partir pour Ottawa, au début des événements, je souhaite votre succès, mais je crains fort que vous ne perdiez votre temps et votre peine. J'arrive justement d'Ottawa, et quoique j'aie résidé quarante ans dans le pays et que j'en aie été quinze ans le Gouverneur, je n'ai pu faire accepter aucun de mes avis par le gouvernement canadien. Ces messieurs pensent connaître le pays mieux que nous. Cependant, que vous réussissiez ou non, vous aurez travaillé consciencieusement, et vous aurez la satisfaction de savoir que vous avez fait votre devoir."

On ne voulut pas plus écouter Mgr. Taché qu'on n'avait voulu écouter M. McTavish. Etait-ce donc des choses bien déraisonnables que demandait le prélat ? Il va nous le dire :

" Je pris la liberté de recommander au gouvernement d'envoyer au Nord-Ouest deux commissaires, dont un français et un anglais. Ces commissaires devaient se mêler au peuple, s'assurer de ses désirs, et faire rapport au gouvernement des mesures à prendre pour satisfaire la population. J'exprimai l'opinion qu'il serait bon de permettre au peuple d'élire quelques-uns des membres du Conseil. Quant au gouverneur je suggérai de choisir un homme qui eut vécu au milieu de la population et qui en était connu, et lorsqu'on me demanda mon avis, je recommandai M. McTavish. Ce monsieur ne parut pas disposé à accepter la charge, à cause du mauvais état de sa santé, lorsque je lui en fis la demande ; mais il l'aurait acceptée, comme je l'ai dit au gouvernement, si on eut fait des instances.

" Je me rappelle maintenant que lors du départ de l'hon. M. McDougall et de son gouvernement tout fait pour le Nord-Ouest, malgré la manière dont on avait déjà reçu mes observations, j'écrivis à Sir Georges de ne pas risquer pareille démarche, de retarder la formation du Conseil jusqu'à l'arrivée du Gouverneur et d'en choisir les membres parmi le peuple du territoire. Je n'ai jamais eu de réponse à cette lettre. M. Langevin répondit à une communication que je lui fis d'une manière respectueuse, en disant qu'il ne voyait pas ce qu'il y avait à faire dans le moment et qu'il espérait que mes craintes se trouveraient à la fin exagérées. La crainte que j'exprimais à Sir Georges et à d'autres messieurs, était que si on établissait le gouvernement canadien dans le pays, le soi-disant parti canadien ne commît quelques excès qui pussent causer un soulèvement dans la population.

A coup sûr, on ne saurait imaginer plus sages conseils. Il n'au-

rait rien coûté à notre gouvernement de s'y rendre. M. Cartier n'avait qu'à faire taire sa nature de despote. Mais consulter le peuple, lui qui savait tout ; s'assurer de ses désirs, lui qui tenait à les méconnaître, allons donc ! C'était vouloir qu'il perdît l'occasion de passer à travers les *Métis* comme il avait passé à travers tant de choses également respectables. S'il avait traité les *Métis* en gens libres, nous aurions pu à bon droit en être jaloux. Il préférerait les traiter comme il avait vu nos oppresseurs anglais nous traiter en 1837-38, et envoyer à Fort Garry, lui ministre de la milice, *une certaine quantité de carabines et de munitions en même temps que M. McDougall.*

On laissa partir Mgr. Taché pour Rome sans l'entendre, tandis qu'on expédiait à Fort Garry de quoi dompter son peuple. Mais on s'aperçut bientôt que ce peuple ne se laisserait pas dompter et que, carabines et munitions pourraient bien servir à châtier ceux qui les apportaient. La peur qui saisit M. McDougall s'étendit jusqu'à Ottawa. Dans cette angoisse on se tourna du côté de Mgr. Taché. Mais comment s'adressa-t-on à lui ? Sans loyauté et sans bonne foi, en lui tendant un piège. On voulait s'arranger de façon à pouvoir dire plus tard que c'était Mgr. Taché qui s'était offert de revenir et non pas le gouvernement qui l'avait demandé ; que c'était lui qui avait offert et pour ainsi dire imposé son intervention et non pas les ministres qui l'avaient sollicitée. L'importance de cette manœuvre

est facile à saisir ; on se préparait à rejeter toute la responsabilité sur le prélat en cas d'insuccès. M. Cartier lui aurait dit alors ! Que ne restiez-vous à Rome ! comme auparavant il lui avait dit : *Nous savons tout.*

Pour mieux faire réussir cette manœuvre, on eut l'indignité de se servir de Mgr. Langevin qui ne s'aperçut pas du rôle qu'on lui faisait jouer à l'égard d'un collègue qui lui devait être plus cher encore qu'un frère, même ministre. Nous laissons la parole à Mgr. Taché. Il va nous raconter dans un langage circonspect, mais suffisamment clair cependant, ce curieux épisode.

“ Mgr. Langevin me montra une lettre de son frère, l'hon. M. Langevin mentionnant les difficultés de la Rivière-Bouge et exprimant le désir de me voir revenir. Je n'entends pas dire que ce désir fût exprimé dans la lettre, mais Mgr. Langevin, ayant cette lettre entre les mains, me dit qu'il était bien malheureux que je ne puisse retourner au pays. Je lui dis alors : “ Votre frère connaît les raisons qui m'empêchent de retourner.” Sur cela, il me dit : “ Consentiriez-vous à retourner ?—Oui, lui répondis-je, je consens à retourner si le gouvernement me le demande et me donne les moyens de régler la difficulté.” Il me demanda alors la permission de télégraphier à son frère à cet effet et j'y consentis. Le 8 janvier, il m'apporta une dépêche qu'il avait reçue de son frère. Je produis cette dépêche.

“ Mgr. Langevin

“ Rome

“ Informez l'Evêque Taché que le gouvernement du Canada accepte avec joie son offre patriotique de se rendre à Fort Garry et demande son retour immédiat.

—“ HECTOR L. LANGVIN.

Lorsqu'on lui donna lecture de cette dépêche, Mgr. Taché vit

rien qu'on essayait de le mettre dans une fausse position. Sa prudence, sa dignité s'alarmèrent. Il se dit que M. Langevin ne le rappelait peut-être de Rome que pour le faire mettre de nouveau à la porte par Sir Georges E. Cartier. M. Langevin faisait peut-être l'officieux et M. Cartier ne lui témoignerait peut-être pas plus d'égards que par le passé. Il protesta que l'on changeait les rôles et qu'il tenait à garder le sien, le rôle d'un homme qui accepte des excuses et se rend à une prière, et non pas celui d'un homme qui, après avoir reçu des affronts, offre de nouveau ses services.

"Je pris alors la liberté de faire remarquer à Mgr. Langevin que je ne m'étais pas offert pour retourner, et que j'avais simplement dit que j'irais si le gouvernement m'en faisait la demande. Les troubles étaient si sérieux que je ne pensais pas pouvoir, pour des raisons personnelles refuser de m'y rendre."

De peur de malentendu de la part de Mgr. Langevin et de piège de la part de nos ministres, Mgr. Taché tint à rédiger lui-même la réponse qu'il fit signer par Mgr. Langevin.

"Je dis, en conséquence, à Mgr. Langevin que je réfléchirai, avant de donner une réponse et que je préparerais moi-même la réponse à la dépêche. Il y consentit et je préparai la réponse à cette dépêche, que je produis

Rome, 11 janvier 1870.

Hon H. L. Langevin,
Ministr. des Travaux Publics
Ottawa.

"A la demande du gouvernement du Canada, l'Evêque Taché partira cette semaine, si possible."

L'EVÊQUE LANGEVIN.

Du moins cette fois, les ministres ne réussirent pas à jouer Mgr. Taché. Il avait de suite flairé le piège. Mais ils devaient être plus heureux dans d'autres circonstances, et Mgr. Taché n'échappait à ce premier guet-à-pens que pour tomber dans d'autres. S'il avait pu prévoir ce qui allait lui arriver, il serait sans doute resté à Rome et aurait laissé M. Cartier se tirer d'affaire tout seul.

Avant de quitter Rome. Mgr. Taché crut consulter l'Archevêque de Québec, et voici ce qu'il rapporte de cette entrevue :

"L'Archevêque de Québec, Mgr. Baillargeon, me dit : "Après la manière dont on vous a traité, je comprends que vous ne puissiez partir, mais si vous pouvez oublier L'AFFRONT QUE VOUS AVEZ REÇU, il n'y a aucun doute que vous feriez une bonne action en vous rendant à la Rivière-Éouge."

Cette parole de Mgr. Baillargeon devait consoler Mgr. Taché de l'affront qu'il avait reçu de la part de Sir Georges E. Cartier, pas plus cependant que cette humble confession que lui fit à son retour le hautain ministre :

"Le gouvernement a commis plusieurs erreurs, et nous ne devons pas être surpris si la population encommet quelques-unes. Assurez-la que les dispositions du gouvernement à son égard sont telles qu'elle peut se fier à nous en toute sécurité."

Pour veiller à l'exécution de cette solennelle promesse, le ministère gardait Clarke en réserve, Clarke si bien fait pour compléter Schultz !

V

Obtenez de suite l'amnistie ou résignez, crie la Presse conservatrice aux ministres bas-canadiens.

Nous avons droit de lui répondre : Avez-vous jamais formulé pareil ultimatum à vos chefs lorsqu'ils étaient au pouvoir ? Les avez-vous jamais placés dans une pareille alternative ?

Jamais ; et encore aujourd'hui la Presse conservatrice prétend que le seul devoir des ministres conservateurs bas-canadiens était de faire des vœux pour l'amnistie ! Le seul mérite qu'elle réclame pour Sir Georges E. Cartier est d'avoir promis de s'employer activement pour obtenir l'amnistie.

Voici ce qu'écrit la *Minerve* dans son dernier numéro :

“ Mgr. Taché, M. l'abbé Ritchot se sont adressés à Sir Georges dans tout le cours des négociations et Sir Georges leur a promis de faire tous ses efforts comme ministre pour que justice fut rendue ? Mais conclura-t-on de là, qu'il promettait l'amnistie comme ministre ? Pouvait-il en cette qualité s'engager pour ses collègues ? Il serait absurde de le soutenir. Sir Georges ne pouvait que promettre de s'employer activement pour arriver à la réalisation d'un projet qui lui était aussi cher qu'à Mgr. Taché. ”

Ainsi, il est absurde de supposer que M. Cartier ait pu promettre l'amnistie comme ministre, absurde de dire qu'il ait pu s'engager pour ses collègues. Exiger de lui sa retraite du pouvoir parce qu'il ne pouvait obtenir l'amnistie, aucun conservateur n'y a jamais songé. Même aujourd'hui, on ne dit pas qu'il aurait dû se retirer puisqu'il

n'obtenait rien. Résigner ! c'est bon pour M. Fournier ; mais M. Cartier, y pensez-vous ? M. Cartier n'a consenti à demander l'amnistie que poussé à bout ; il n'a absolument rien obtenu ; on ne lui a pas demandé de résigner ; et s'il avait voulu, par impossible, résigner, on l'en eût empêché.

Dans son témoignage, M. Langevin va jusqu'à dire :

“ Je ne me rappelle pas avoir jamais reçu information qu'aucune promesse ou qu'aucune assertion ait été faite à l'effet de mettre en jeu auprès du gouvernement impérial les bons offices, l'influence ou les représentations du gouvernement ou d'aucun membre du gouvernement dans ce sens, c'est-à-dire pour obtenir l'amnistie. ”

M. Cartier travaillait si peu pour obtenir l'amnistie, que M. Langevin est resté jusqu'à aujourd'hui sous l'impression qu'en aucune circonstance les bons offices ou l'influence d'aucun membre du gouvernement n'ont été mis en jeu auprès du gouvernement impérial. Il est persuadé que M. Cartier, pas plus que lui-même du reste, n'a fait quoi que ce soit en ce sens.

Le 8 juin 1870 cependant, M. Cartier avait préparé un mémoire confidentiel favorable à l'amnistie et l'avait remis à Lord Lisgar. Ce mémoire est resté sans effet. A-t-il résigné pour cela ? Non pas. Il paraît avoir attendu bien patiemment. 1870 achève, 1871 s'écoule, 1872 passe, 1873 commence : l'amnistie ne vient pas et M. Cartier ne résigne pas. Il ne parle même pas de la chose à M. Langevin qui croit que son chef ne fait rien

pour l'amnistie et qui n'en résigne pas plus pour tout cela.

Le refus persistant de l'amnistie laisse M. Cartier bien calme. Mais le Père Ritchot ose dire que Lord Lisgar et Lord Clinton Murdoch ont promis l'amnistie en sa présence, alors Sir Georges bondit et proteste avec véhémence. Il écrit en date de Londres, 8 février 1873, à Sir John A. Macdonald :

Je suis heureux de vous envoyer ci-inclus une note de Lord Lisgar dans laquelle il raconte exactement ce qui s'est passé entre lui et le Père Ritchot en ma présence le 19 mars. Il n'a promis aucune amnistie."

M. Cartier n'ajoute pas *Dieu merci*, mais on sent que le mot est au bout de sa plume. Il y a loin de là à la menace de résigner, si l'amnistie n'est pas accordée. L'idée, non pas de résigner, mais de *promettre* de résigner, ne devait venir qu'à M. Langevin et lorsque la barque ministérielle coulait. En la voyant s'enfoncer sous l'eau, M. Langevin a crié à Mgr. Taché : Sauvez-moi, et je vous promets de résigner... plus tard.

Mgr. Taché lui répondit avec une ironie mordante : "*Vous pouvez promettre comme ont fait vos collègues.*" On sent à la fois dans ce mot l'amertume de l'homme déjà si souvent trompé et la clair-

Nous pourrions désigner ceux qui, hier, figuraient autour de la halle Jacques-Cartier dans l'espoir d'y produire un mouvement quelconque ; mais nous leur laissons le soin de se faire connaître eux-mêmes, et de dire de quelle manière ils entendent s'amuser avec les appareils de

potence que leurs chefs ont construits à si grands frais dans le cours des quatre dernières années.

voyance mêlée de dégoût de l'homme qui sent qu'on veut le tromper encore une fois. L'Archevêque pouvait répéter alors ce qu'il écrivait quelques mois auparavant au même M. Langevin :

" Pour mon compte et dans l'impossibilité où je suis de déguiser ma pensée, je vous feais un avou que je trouve bien regrettable. Il y a deux ans un changement de ministère m'aurait paru un grand malheur pour la Puissance en général, pour Québec et Manitoba en particulier. Aujourd'hui, je suis à me demander ce qu'on aurait à y perdre, et si, au contraire, on ne pourrait pas y gagner ! Je sens toute la portée de ces derniers mots, aussi je ne les prononce qu'avec une peine extrême. "

Pour qu'un homme comme Mgr. Taché, qui croyait en 1870 qu'un changement de ministère eût été un grand malheur, en soit venu à la conclusion que ce serait probablement un grand bonheur, c'est un signe irrécusable que le parti conservateur avait épuisé la patience humaine et divine. Mgr. Taché n'oubliait pas que le chef du nouveau ministère serait M. McKenzie qui, comme membre du gouvernement d'Ontario, avait offert une récompense de \$5,000 pour l'arrestation de Riel ; et cependant il disait : " Périssent le ministère qui nous a trompés ! "

VI

Pour tout homme qui lit le témoignage de Mgr. Taché, il n'y a pas d'alternative :—il faut, ou

bien que le prélat ait (nous demandons pardon de l'expression) menti durant tout le cours de sa déposition, ou bien que Sir Georges E. Cartier l'ait trompé et joué du commencement à la fin de ses relations avec lui. Ajoutons que pour tout esprit impartial, il ressort de la lecture des pièces recueillies, que ce n'est pas Mgr. Taché qui est le trompeur, et que le jugement terrible, qu'à la fin de tant d'illusions de sa part, et de tant de fourberies de la part de ceux qu'il considérait ses meilleurs amis, il porte sur les chefs conservateurs, n'est que trop mérité.

Nous allons faire voir par un nouvel exemple comment Sir Georges E. Cartier s'y prenait pour tromper Mgr. Taché qui, malgré qu'il en eût reçu d'abord affront, avait conservé en lui cette aveugle confiance que le clergé a reposée si longtemps dans les chefs conservateurs.

En juillet 1870, M. Cartier avait été jusqu'à promettre que la proclamation d'amnistie serait lancée dans quelques semaines, et jusqu'à ajouter que si Mgr. Taché se rendait à Niagara auprès du Gouverneur-Général Lord Lisgar, celui-ci lui donnerait la même assurance. Nous laissons la parole à Mgr. Taché. La scène est étrange comme on va le voir :

"Je me rendis à Niagara, Sir Georges paraissait mal à l'aise à mon arrivée. Il me dit que des assemblées d'indignation avaient eu lieu à Toronto et qu'elles avaient causé beaucoup de malaise à Son Excellence. Je lui dis : "Je puis m'en retourner maintenant ; vous savez que je ne dési-

rais pas venir ici." Sir Georges me dit : Il faut que vous voyiez le Gouverneur." Après une courte attente, Sir Georges revint, et dit que le Gouverneur était prêt à me recevoir.

"En me rendant à la chambre de Son Excellence, je le trouvai se tenant debout, près de la porte. Il manifesta beaucoup de répugnance à parler de ces questions. Avant de lui adresser un mot il me dit : "Je suppose que vous ne vous êtes pas rendu ici pour parler politique." Je lui dis : "Je suis convaincu que vous connaissez le but de mon voyage. J'ai quitté Montréal, non d'après mes désirs, mais à la demande de votre ministre. Et je suppose que Sir Georges vous a dit pourquoi je suis venu." Il répliqua : "Il y a beaucoup de difficultés au sujet de toutes ces questions, je ne désire pas en conférer." Je lui dis : Si Votre Excellence n'est pas en position de traiter ce sujet, je suis prêt à me retirer.

"Il me demanda alors de prendre un siège et il commença à parler des affaires de la Rivière-Rouge. J'attirai naturellement l'attention de Son Excellence sur la question de l'Amnistie. Après m'avoir fait part de sa répugnance à parler de cette question, il me signala sa proclamation du 6 décembre, qui était sur la table, et dit : "Voici ma proclamation ; elle règle toute la question." Il ajouta : "Voyez Sir Geo. Cartier, il connaît mes vues sur ce sujet, et il vous dira tout." Je pris congé alors de Son Excellence. Sir Georges le vit, et j'eus ensuite une entrevue avec Sir Georges. Il me dit qu'il regrettait de ne pouvoir me donner d'autres explications que celles dont il m'avait déjà fait part. J'en conclus que ce que m'avait dit Sir Georges à Montréal était exactement la vérité. Je fis voir alors à Sir Georges la nécessité d'envoyer quelques informations à la Rivière-Rouge, vu que les journaux n'iaient que l'amnistie eût été accordée. Nous rédigeâmes alors ensemble une dépêche, croyant qu'elle calmerait la population dans le cas où il existerait du malaise. Le télégramme fut envoyé. Je ne me rappelle pas de son contenu, mais il tendait à faire comprendre

que la promesse qui avait été faite n'avait pas été révoquée."

La chose n'est que trop claire : Lord Lisgar répugnait à tromper Mgr. Taché. Il ne voulait pas consentir à lui donner des assurances évasives, à double entente. Il refusait de jouer le rôle qu'on lui avait assigné dans cette odieuse comédie. Il remettait Mgr. Taché à Sir Georges en disant à celui-ci : Arrangez cela comme vous pourrez, je ne m'en mêle pas. Sir Georges arrangea cela à sa manière et rabattit de plus en plus le bandeau sur les yeux de Mgr. Taché. Mais le secrétaire particulier du gouverneur faillit tout perdre et brouiller les cartes. Ecoutez encore Mgr. Taché :

" Peu après mon entrevue avec le Gouverneur, pendant que je causais avec plusieurs messieurs, le secrétaire privé de Son Excellence, M. Turville, fit une insinuation que j'entendis pour la première fois, allant à dire qu'il faudrait probablement faire une distinction à l'égard de ceux qui étaient concernés dans les troubles de la Rivière-Bouge. J'attirai l'attention de Sir Georges Cartier sur cette observation de M. Turville. Je l'appelai à l'écart et je lui dis : " Qu'est-ce que cela veut dire ? " Sir Georges répondit : " M. Turville est un excellent homme, mais il ne connaît rien sur ces matières-là, de sorte que ce qu'il dit ne doit pas vous mettre mal à l'aise. " Cela me convainquit que l'amnistie n'avait pas été retirée, mais cette assertion me causa quelque malaise. Plus tard lorsque je rencontrai de nouveau Sir Georges, je lui rappelai l'observation de M. Turville, et il me fit encore à peu près la même réponse, m'assurant qu'on ne devait craindre aucun danger pour ceux qui étaient impliqués dans les troubles. Il m'assura également que l'amnistie ne tarderait pas à venir et qu'elle serait d'un caractère absolu et général."

Mgr. Taché repartit avec ses illusions pour Manitoba. Pour comprendre la force et la persistance de ces illusions, il faut songer à ce qu'étaient encore à cette époque les chefs conservateurs aux yeux du clergé : des défenseurs de la foi, des gens dont la chute eût été *un grand malheur*, comme disait Mgr. Taché lui-même.

Ayant une entière confiance dans les promesses du gouvernement canadien dont Mgr. Taché leur faisait part, les Métis mirent bas les armes et les troupes firent leur entrée sans coup férir à Fort Garry.

Ici se place un trait de haut comique et qui montre que Sir Georges E. Cartier prenait Mgr. Taché pour un crédule personnage qui acceptait pour mot d'Évangile tout ce qu'il lui disait et à qui on pouvait faire prendre des vessies pour des lanternes.

Dans la lettre annonçant l'expédition militaire, M. Cartier écrivait à Mgr. Taché :

" L'expédition est une expédition de paix et le bataillon de Québec comprend un grand nombre de nos amis, entr'autres le Père Royer."

Ne dirait-on pas que le Père Royer sert comme soldat dans le bataillon et que le bataillon se compose en grande partie d'Oblats comme lui ? M. Cartier invitait, pour ainsi dire, Riel à aller au devant du Père Royer. Bien a pris Riel de ne pas y aller. Il eût été reçu par Wolseley.

Dans ses lettres de cette époque, M. Cartier ne fait que parler à Mgr. Taché de la nécessité de faire de bonnes élections.

"Dites à votre peuple, écrit-il, de se trouver à son poste pour faire de bonnes élections pour votre Chambre locale et la Chambre des Communes..."

Dans une autre lettre.

"J'espère que vous ferez de bonnes élections."

Le gouvernement provisoire en fuite, les troupes maîtresses de Manitoba, les bonnes élections faites, M. Cartier ne se gêna plus.

"Vous traitez de mauriziens, lui écrit Mgr. Taché, ceux qui pour se protéger, ont eu le malheur de faire une victime, l'infortuné Scott."

Mgr. Taché devait apprendre plus tard de la bouche même de Sir John A. Macdonald que ce qu'on entendait par amnistie, n'était qu'une dérision. Il eut alors la preuve que M. Turville lui avait révélé la vérité et que M. Cartier, en prétendant que le secrétaire du Gouverneur ne savait pas ce qu'il disait, l'avait odieusement trompé. Après l'avoir fait attendre trois ans, Sir John A. Macdonald finit par lui annoncer que l'amnistie ne comprendrait pas ceux qui étaient impliqués dans l'exécution de Scott. Sous le coup de la douleur et de l'indignation, le prélat écrivit la lettre suivante à M. Langevin :

"A l'Hon. M. Langevin,

"Ministre des Travaux Publics.

"Ottawa, 16 août 1873

"Hon. et cher Monsieur,

"Permettez-moi de vous faire part de la pénible impression qui me reste de mon entrevue d'hier avec Sir John A. Macdonald.

"Le très-honorable ministre de la Justice, a sans doute été bon et aimable comme d'ordinaire ; il a même paru condescendant

sur certains points. D'un autre côté, sous forme de confiance, il m'a montré une disposition qui non-seulement m'afflige, mais qui me blesse d'une manière sanglante. Il doit vous communiquer ce qu'il m'a dit relativement à certaines informations que Lord Dufferin aurait reçues d'Angleterre.

"Si la chose est telle qu'on me l'a dite, il ne peut pas y avoir de duperie plus formelle. Si les choses tournent ainsi, j'aurais été joué d'une manière indigne. On ne s'est donc servi de moi que pour tromper et attendre le moment où une vengeance pourrait s'exercer plus facilement.

"Sans parler du faux calcul que l'on fait à ce dernier point de vue, ma conduite à moi, est bien clairement tracée. Je ne puis que mettre devant le public en général et les membres de la Chambre en particulier, LE JEU DONT J'AUBAIS ÉTÉ LA VICTIME ET L'INSTRUMENT"

VII

Il nous reste à citer l'opinion de Riel et de Lépine sur les chefs conservateurs que l'on veut faire passer aujourd'hui pour leurs anciens protecteurs.

Dans un long mémoire adressé au Lieutenant-Gouverneur Morris en date du 3 janvier 1873, Riel et Lépine attribuent tous leurs malheurs au ministère conservateur, et déclarent qu'il les a constamment trompés et joués.

"Depuis le 24 août 1870, disent-ils, nous avons été cajolés par le gouvernement d'Ottawa, qui nous a laissés sans protection et nous a ensuite dépouillés de notre liberté. . . . Il nous a rejetés et abandonnés à la fureur de nos ennemis."

"Dans ses discours publics et ses harangues politiques IL NE PARLE QUE DE NOUS PENDRE, parce que nous ne nous dévouons pas aux intérêts de notre province. LE GOUVERNEMENT A OTTAWA NOUS EST DONC HOSTILE.

NOUS LE SAVONS, IL NE DÉSIRE QUE NOTRE RUINE. Il s'efforce pour atteindre ce but d'isoler gratuitement toute la situation politique d'un fait qui en forme partie sous tous rapports. Il désire juger cet acte, abstraction faite de toutes les circonstances qui l'ont fait naître, et quoique cet acte ait été accompli par un gouvernement dont la légalité est reconnue par ses dépêches officielles, et avec lequel il a traité au vu de tout le monde pendant presque toute une session du parlement, et quoique cet acte soit le fait d'un gouvernement dans l'exercice de ses fonctions et qui s'est efforcé d'empêcher une catastrophe, en défendant de son mieux l'ordre et la paix contre des insensés, contre des déclarations de guerre, des conspirations sans fin et toutes espèces de felonies, il désire en faire retomber toute la responsabilité sur des particuliers.

“ On dit que cet acte n'a pas été amnistié par la proclamation du Gouverneur-Général durant l'hiver de 1869-70. Qu'il nous dise le jour, le mois, l'année où cette proclamation a été publiée dans le pays, et qu'il nous explique ensuite comment il se fait qu'une amnistie est accordée aux démagogues qui ont ourdi si activement les troubles de 1869-70, qui ont réussi à réunir une assemblée illégale d'hommes à Kildonan, et qui aujour-

d'hui occupent le poste honorable de représentants du peuple dans la Chambre des Communes, lorsque deux meurtres ont été commis.

“ *Le gouvernement d'Ottawa nous traite comme un ennemi, puisqu'il refuse de mettre en pratique les principes de protection qu'il a reconnus en traitant avec nos délégués, et qu'il s'est alors publiquement engagé de mettre en force, avant de prendre possession du pays. Cette fausse politique de sa part nous a fait souffrir terriblement et nous a valu plus de deux années d'une lutte publique, dangereuse et opposée aux intérêts de la province.*

“ *En outre le gouvernement d'Ottawa dirige tous ses efforts contre nous et contre la libre administration de nos affaires locales, de manière à démontrer clairement que ses intérêts politiques sont incompatibles avec les nôtres. Quoiqu'il en soit, il nous appartient de réclamer et de trouver dans la confédération canadienne cette sécurité personnelle et cette liberté publique qu'il nous faut et que nous devons avoir comme un droit incontestable.*

(Signé.)

LOUIS RIEL,
A. D. LÉPINE,

St. Vital, Manitoba, 3 janvier 1874.

